

# (FSL) ÉNERGIE

## Fonds de Solidarité Logement

DU NOUVEAU  
POUR 2023



ÉLARGISSEMENT  
DES BÉNÉFICIAIRES

AUGMENTATION  
DE **50 €** / AN  
DU MONTANT DE L'AIDE  
attribuée aux  
Seine-et-Marnais  
en situation  
de précarité



FLASHEZ-MOI, POUR CONNAÎTRE  
LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

OU RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE

SEINE-ET-MARNE.FR



# QU'EST-CE QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) ?

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) est un dispositif départemental accordant des aides financières (sous forme de prêt à rembourser et/ou de secours) aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (loyers, factures d'énergie, d'eau et de téléphone).

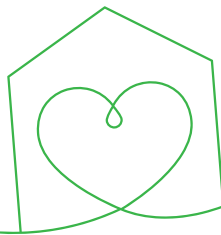
Le Département agit pour les Seine-et-Marnais en situation de précarité et accompagne les foyers les plus modestes.

Face à la hausse exponentielle du coût de l'énergie, l'assemblée départementale a décidé d'appliquer pour l'année 2023, des mesures exceptionnelles sur les aides du Fonds « énergie ».

## CES MESURES 2023 SE TRADUISENT PAR :

- Une augmentation de 50 € sur l'ensemble des aides « énergie », afin de soutenir les personnes les plus en difficultés.
- Une réévaluation du plafond de ressources d'éligibilité aux aides « énergie ».

L'année dernière, le FSL a accordé plus de 5,3 M d'euros d'aides financières et est intervenu auprès de 2200 ménages dans le cadre de ses mesures d'accompagnement (accompagnement social lié au logement et aide à la médiation locative).



**FLASHEZ-MOI,**  
POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS  
D'ATTRIBUTION OU RENDEZ-VOUS  
SUR NOTRE SITE SEINE-ET-MARNE.FR